



EuroLorraine

Conseils et ingénierie pour l'environnement et le développement

POLITIQUE SECURITE

La direction d'EuroLorraine se fixe comme objectif de :

- Développer la conformité de notre activité à la législation applicable en matière de santé et de sécurité au travail.
- Sensibiliser et développer la formation des salariés aux risques pour la santé et la sécurité liés à leur activité.
- Mettre à disposition les moyens organisationnels et techniques de protection de la santé et de la sécurité, directement ou par l'entremise des entreprises clientes responsables de la sécurité des personnels qu'elles accueillent.
- Effectuer un suivi et une révision périodique de notre évaluation des risques, en lien avec l'évolution de nos services, de notre portefeuille clients, et/ou de notre organisation interne.

Pour ce faire, elle s'engage à faire respecter les règles et consignes suivantes :

- **Connaître** les principaux risques encourus au poste de travail et dans le cadre des interventions chez nos clients, telles que synthétisés dans le Document Unique.
- **Mettre en œuvre** les bonnes pratiques et règles de l'art en matière de sécurité, telles que présentées et enseignées dans le cadre des formations et habilitations dispensées par EuroLorraine ou ses organismes de formation délégués.
- **Appliquer** scrupuleusement les règles et consignes d'intervention sur sites clients, telles que présentées lors des accueils et formations sécurité dispensées par nos clients et définies exhaustivement dans les plans de prévention des risques obligatoirement élaborés avec nos clients avant toute intervention sur les installations de ces derniers.
- **Respecter** inconditionnellement le code de la route.

Hervé FISCHER, président

Agnès SEGONDY, référent sécurité